

Conditions de la prestation du test d'étanchéité intermédiaire et final

- Une intervention sur site de notre opérateur partenaire certifié à réaliser des mesures de perméabilité à l'air sur des bâtiments.
- Une réunion de démarrage de chantier et des préconisations de mise en oeuvre afin d'obtenir une étanchéité à l'air performante. Remise d'un compte-rendu synthétique à la suite de cette réunion.
- La recherche de fuites sur l'ensemble du bâti. l'utilisation d'une caméra thermique sous réserve de conditions climatiques acceptables.
- Des échanges téléphoniques et électroniques avec l'opérateur afin d'assurer le bon déroulement du chantier.
- La mise en place du dispositif de mesure et la réalisation du test de perméabilité.
- La délivrance du rapport du test de perméabilité à l'air sous format informatique (PDF) 24h suivant la mesure.

Ecome Energie - 2, chemin de Golemme - 74 600 SEYNOD Tél: +33(0)6 10 23 27 19 - Mail: infos@ecome-energie.com